

HANDI MAIS PAS QUE ! **C.N.A.M**

Association de type loi 1901 Directeur Général : M. Nicolas REVEL

Mme KURTZ NATHALIE Immeuble Frontalis

VICE-PRESIDENTE 50 avenue du Professeur André Lemierre

60 boulevard du Général de Gaulle 75986 Paris 20 Cedex 20

64700 HENDAYE

https://www.handi-mais-pas-que.com/

06.28.20.60.10

nathaliehandicap@hotmail.com FAIT A HENDAYE

 LE 09 MAI 2019

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, je viens vers vous en tant que VICE-PRESIDENTE de l'association HANDI MAIS PAS QUE !

Nous avons mené ce lundi 6 mai 2019 à 14h, devant un bon nombre de CPAM départementales, une action, afin de pouvoir rencontrer un responsable pour lui remettre un communiqué de presse et des revendications que nous personnes en situation d'invalidité et personnes en situation de handicap avons et voulons vous faire remonter.

En effet, depuis de trop nombreuses années, nous sommes les oubliés de la société, et même si certains progrès ont été fait, nous sommes encore loin d'avoir obtenu satisfaction sur beaucoup de sujets .

De ce fait nous voudrions vous interpeller sur certains sujets, et disfonctionnements.

Nous demandons que toutes les maladies et pathologies reconnues par l'OMS soient aussi reconnues par TOUTES les CPAM de France. Ceci n'est malheureusement pas encore le cas, et suivant le département où l'on vit , la reconnaissance de maladies comme la fibromyalgie n'est pas reconnue partout et empêche donc les reconnaissance en ALD ! Ceci n'est pas du tout normal ! Doit on choisir notre lieu de résidence en fonction de la prise en charge (ou non prise en charge) de nos maladies invalidantes ?

Nous demandons une revalorisation du montant des pensions d'invalidités, en effet encore trop de personnes reconnues invalides catégorie 2 sont sous le seuil de pauvreté (qui est de 1026euros en 2018). De plus non seulement ces pensions sont tellement basses qu'elles mettent les personnes en situation d'invalidité dans une précarité sans nom du fait que cette pension est diminuée suite à la prise en compte du revenu familiale et sont imposables à la CSG et CRDS !

Pourquoi ne pas instaurer (comme pour l'AAH, chose que nous allons demander également) un REVENU D'EXISTENCE INDIVIDUEL A HAUTEUR DU SMIC BRUT FISCALISE ?

Nous souhaitons également attirer votre attention sur les remboursements des appareils médicaux indispensables pour les personnes en situation d'invalidité et en situation de handicap, ainsi que les injustices liées à ces taux de remboursements.

En effet au vue des prix pratiqués par les prestataires d'appareils médicaux (en autre pour les fauteuils roulants électriques, les appareils auditifs, les lunettes, etc...), trop de reste à charge encore pour les personnes nécessiteuses de ces appareils médicaux, qui ne sont pas superflus, mais indispensables pour la vie quotidienne. Donc 2 possibilités à notre sens, augmenter les taux de remboursements, ou imposer des prix plus bas pour éviter un reste à charge trop important pour des personnes ayant de petites pensions ou une AAH trop basse !

De plus certains petits appareillages ne sont pas remboursés (exemples : embouts de canne aidant à la marche, les couches, les alèses,....).

Nous avons également comme revendications, le fait que depuis le 1er mars 2019, les transports en VSL/Ambulances pour aller chez nos paramédicaux nous faire soigner, ne sont plus pris en charge ! Alors nous pouvons être en situation d'invalidité et d'handicap pour aller chez nos spécialistes et médecins, mais pas pour aller nous faire soigner ? Vous pensez réellement que nous perdons notre handicap en sortant du pas de porte de nos médecins ?

Idem pour la prise en charge des permissions des jeunes de moins de 20 ans qui sont en établissements spécialisés (article 80).

Nous tenons également à demander l'annulation de forfaits de franchises pour les personnes en situation d'invalidité et de handicap, nous cumulons rendez-vous médicaux, soins paramédicaux, visites à l'hôpital en VSL/Ambulance, ces franchises grèves nos budgets déjà bien bas ! Nous demandons également que pour toute personne en ALD, ces personnes n'aient pas à faire les avances chez les praticiens ! Là encore beaucoup d'entre nous ne peuvent plus faire face !!

Egalement question à laquelle nous aimerions une réponse, car les personnes en situation d'invalidité commencent à être très inquiètent quant au RUA (revenu universel d'activité). Cette pension sera -t- elle englobée dans le RUA ? Car nous associations et personnes en situations d'invalidité et de handicap y sont formellement opposés. Dans RUA il y a le mot ACTIVITE ! Vous pensez vraiment que les personnes en situation d'invalidité ou de handicap pourront fournir une contrepartie de travail ? Si c'est le cas c'est une plaisanterie !

Nous souhaitons plutôt un REVENU D'EXISTENCE INDIVIDUEL A HAUTEUR DU SMIC BRUT FISCALISE !

Notre association attend des réponses quant aux interpellations dont nous vous avons fait part et les interrogations .

Dans l'attente d'une réponse à ce courrier,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en nos salutations respectueuses.

MME KURTZ NATHALIE

VICE-PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION HANDI MAIS PAS QUE !